



D.2025.10.8.5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

**5.3 – Matériel Roulant - Marché M2024-0257 – Rénovation des rames VAL 208 AG de la ligne A –
Autorisation de signer le marché avec l'entreprise ACC M**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Dans le cadre de son programme de gestion du patrimoine matériels roulants, Tisséo Collectivités souhaite procéder à une opération de rénovation de ses rames métro VAL 208 AG afin d'augmenter leur durée de vie de 10 ans. Cette rénovation doit également permettre une amélioration de l'aménagement intérieur des rames pour rapprocher le design extérieur et intérieur du design des rames VAL 208 NG3 en cours d'acquisition.

Le présent marché a pour objet la rénovation des rames VAL 208 AG de la ligne A.

Les prestations font l'objet d'un marché ordinaire à prix mixtes.

Le marché est conclu pour une durée de 46 mois. Il est décomposé en trois phases :

- Phase 1 : Etudes de rénovation – l'exécution des prestations de la phase 1 débute à compter de la notification du marché. Le délai d'exécution de cette phase est de 4 mois.
- Phase 2 : Exécution des travaux sur prototype : elle débute à compter de la date fixée par ordre de service, qui sera connue au plus tard trois mois après la notification du marché. Le délai d'exécution de cette phase est de 6,5 mois.
- Phase 3 : Exécution des travaux sur la série : l'exécution des prestations de la phase 3 débute à la validation des prototypes. Le délai d'exécution de cette phase est de 26 mois.

Le délai global d'exécution s'entend comme la somme des délais des phases 1, 2 et 3.

La procédure de passation est la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 25 octobre 2024 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 27 novembre 2024 à 12h00.

Quatre candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Après analyse des candidatures, comme prévu dans les documents de la consultation, par courrier en date du 16 janvier 2025, deux entreprises ont été invitées à déposer une offre.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 février 2025 à 12h00.

Les deux entreprises invitées à soumissionner ont remis une offre :

1. SAFRA
2. ACC M

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

Conformément au règlement de la consultation, une première séance de négociation avec les deux candidats s'est déroulée le 13 mai 2025. Une seconde séance de négociation avec les deux candidats s'est déroulée le 3 juillet 2025.

La date limite de remise des offres finales a été fixée au 1^{er} août 2025 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 15 septembre 2025, attribué ce marché à l'entreprise ACC M pour un montant de 4 735 678 € HT et un montant maximum pour la partie à bons de commande de 250 000 € HT sur toute la durée du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2024-0257 relatif à la rénovation des rames VAL 208 AG de la ligne A pour Tisséo Collectivités avec l'entreprise ACC M pour un montant forfaitaire de 4 735 678 € HT et un montant maximum pour la partie à bons de commande de 250 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES